

La Réunion à Pollutec 2018

LE SALON INTERNATIONAL DES ÉQUIPEMENTS,
DES TECHNOLOGIES ET DES SERVICES
DE L'ENVIRONNEMENT

DU 27 AU 30 NOVEMBRE 2018
LYON - FRANCE



La Réunion à POLLUTEC 2018

SALON LEADER DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Pour sa 28ème édition du salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement, POLLUTEC rassemble des professionnels du monde entier autour de solutions innovantes, en vue de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement dans les domaines de l'industrie, des collectivités ou du tertiaire.

En partenariat avec Business France, l'Agence Régional de développement, d'investissement et d'innovation, NEXA, propose aux entreprises réunionnaises d'exposer au salon POLLUTEC 2018, sur un stand collectif situé sur le pavillon «Outre-Mer», sous la bannière «INVEST IN REUNION».

Offre valable pour un minimum de 3 entreprises et un maximum de 6 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés.

LES POINTS FORTS DU SALON POLLUTEC 2018:

8 grands secteurs d'exposition :

- Déchets et valorisation de la matière
- Eau et eaux usées
- Energie
- Instrumentation, Metrologie, Automation
- Air
- Risques
- Sites et sols
- Achats responsable, RSE

4 Focus mis à l'honneur : Ville durable; Industrie durable et du futur; Milieux aquatiques et littoral; Agriculture



POLLUTEC c'est :

- 60 000 visiteurs professionnels
- 2200 exposants
- 100 000 m² d'espaces d'exposition
- 200 solutions innovantes



La Réunion à POLLUTEC 2018

LES OBJECTIFS

- Valoriser le savoir-faire réunionnais en matière d'énergies renouvelables et de développement durable
- Permettre aux entreprises réunionnaises de rencontrer les professionnels du secteur de l'environnement et de l'énergie sur un salon international
- Impulser la rencontre entre l'offre réunionnaise et la demande internationale

PROGRAMME DE LA MISSION EN PARTENARIAT AVEC BUSINESS FRANCE

- Accès à POLLUTEC - Salon et Conférences
- Cocktail de networking en présence des exposants et prospects du salon
- Rendez vous d'affaires avec les experts sectoriels Environnement de Business France dans vos pays cibles
- Invitation des délégations étrangères à visiter les entreprises ultra-marines
- Proposition de candidature aux Trophées Export des Eco-entreprises, Prix «Outre-mer» afin de récompenser la réussite à l'export d'une société ultra-marine.

LA COMMUNICATION EN PARTENARIAT AVEC BUSINESS FRANCE

- Inscription au catalogue du Pavillon Outre-Mer
- Inscription au catalogue officiels des exposants de POLLUTEC LYON
- Communiqué de presse collectif annonçant la participation de La Réunion au salon
- Communication web sur les sites NEXA et les réseaux sociaux relayant la présence de la délégation Réunion au salon
- Mise à disposition de documents de communication bilingue (français/ anglais) et cartes de visite territoriales pour l'entreprise
- Documents de promotion économique du territoire en français et en anglais
- Goodies

La Réunion à POLLUTEC 2018

Offre d'accompagnement NEXA en partenariat avec Business France valable pour un minimum de 3 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés, sous réserve d'éligibilité à la mesure ACCME¹ et à la convention Business France - Ministère de l'Outre-Mer

Cette offre comprend :

Les billets d'avion A/R Réunion / Lyon

Hébergement : 5 nuits d'hôtel

Stand clé en main, décoré, aménagé et promu

Les droits d'inscription à POLLUTEC 2018, accès au salon et conférences

Le Package « Fiches entreprise; cartes de visites territoriales; Guide de l'exposant » en français et anglais

Documents de promotion du territoire et Goodies «Invest In Reunion»

¹L'ACCME (Actions Collectives pour la conquête des marchés extérieurs) est une aide du FEDER pour les PME au sens de l'axe 3 de la fiche action des Programmes Opérationnels Européens 2014-2020, et dont le siège social est situé à La Réunion.

Les bénéficiaires doivent correspondre aux critères suivants : entreprises de production, transformation, conditionnement, façonnage et montage et de prestations de services aux registres légaux, hors secteur touristique.

Ne sont pas éligibles les PME exerçant leurs activités dans les secteurs exclus par le règlement de la Commission UE 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.



1790 € mini ²

4418 € max ³

² Montant valable en cas d'éligibilité à la fois à la convention Business France-Ministère de l'Outre-Mer et à l'ACCME II correspond à l'offre forfaitaire que le participant s'engage à payer. NEXA facturera le candidat sur la base des coûts logistiques et techniques réellement supportés.

³ Montant valable en cas de non éligibilité à la convention Business France-Ministère de l'Outre-Mer. Il correspond à l'offre forfaitaire que le participant s'engage à payer. NEXA facturera le candidat sur la base des coûts logistiques et techniques réellement supportés et sous réserve d'éligibilité à l'ACCME.

La Réunion à POLLUTEC 2018

FORMULAIRE DE PARTICIPATION*

Pour candidater, merci de nous transmettre les informations ci-dessous, ainsi que l'engagement et le règlement de participation signé :

La candidature ne sera considérée complète qu'à réception de l'ensemble des pièces.

* Votre participation implique l'acceptation des conditions de participation aux salons sous la bannière INVEST IN REUNION (voir page suivante).

VOTRE ENTREPRISE

IDENTITÉ

- Raison sociale
- Nom et prénom du dirigeant
- Adresse société
- E-mail société
- Coordonnées du contact salon

VOTRE PARTICIPATION AU SALON*

OBJECTIFS

- Vos objectifs de participation à Pollutec 2018
- Les produits et/ou services que vous souhaitez y exposer

VOS OUTILS DE COMMUNICATION

- Contenu des cartes de visite
nom, prénom, société, tél, courriel, site Internet
- Texte commercial pour la fiche entreprise
maximum de 300 mots
- Logo en haute définition
- Photos en haute définition pour la fiche entreprise
projet, produits, dirigeant

Je soussigné

Représentant légal de la société.....

M'engage à respecter les conditions de participation établies par NEXA
et à m'acquitter du montant facturé par NEXA sur la base des frais engagés,
dans la limite de € TTC.

Date, signature et cachet :



La Réunion à POLLUTEC 2018

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS INVEST IN REUNION

Article 1

En confirmant sa candidature pour une participation à une délégation « INVEST IN REUNION », tout organisme ou individu s'engage à avoir pris connaissance des termes du présent règlement et à les respecter.

Confirmation de l'inscription

Article 2

La constitution des délégations « INVEST IN REUNION » est étroitement liée aux objectifs et critères de sélection inscrits à l'appel à candidature le cas échéant. Ne pourront faire partie de la délégation que les candidats ayant transmis à NEXA, dans les délais inscrits à l'appel à candidature, le dossier de candidature dûment complété, accompagné des différents éléments demandés. Les candidats retenus en seront informés par NEXA.

NEXA se réserve le droit de sélectionner les entreprises qui formeront les délégations « INVEST IN REUNION ».

Participation aux délégations INVEST IN REUNION

Article 3

Chaque organisme ou individu s'engage en toute responsabilité à prendre connaissance et à respecter les conditions de participation relatives à l'évènement pour lequel il se porte candidat.

Article 4

NEXA assure la prise en charge financière d'un participant par entreprise, facturée à 50% du coût réellement supporté. Les frais de déplacement d'un éventuel participant supplémentaire au sein d'une même entreprise sont intégralement à la charge de cette dernière.

NEXA assure la réservation des prestations aériennes et hôtelières pour le compte de l'entreprise et prend en charge à hauteur de 50% les frais d'un seul participant par entreprise (sous réserve d'éligibilité à la mesure ACCME - voir page 4.)

Une fois les billets d'avion émis et les réservations d'hôtel effectuées, en cas de désistement, d'annulation ou de modification des réservations par l'entreprise, 100% des frais engendrés seront à la charge de l'entreprise.

Si le participant choisi de ne pas voyager aux mêmes dates que la délégation et que de ce fait, des surcoûts aériens et / ou d'hébergements sont engendrés, ces derniers seront à la charge de l'entreprise.

Article 5

Chaque organisme ou individu s'efforcera de respecter et de relayer l'esprit territorial de la démarche vis-à-vis de tout interlocuteur de la délégation, et d'être en mesure :

- de valoriser le territoire de La Réunion auprès des visiteurs du stand ;
- d'explicitier la nature et les objectifs de la démarche INVEST IN REUNION ;
- de connaître et de valoriser les autres membres de la délégation, d'orienter vers ces derniers les visiteurs intéressés ;
- de relayer les diverses informations et demandes de contacts vers les membres de la délégation concernés.

Éléments transmis dans le cadre de l'opération

Article 6

Sans mention de leur part, chaque membre des délégations INVEST IN REUNION autorise le service Marketing Territorial de NEXA à utiliser les éléments transmis dans le cadre de participation aux opérations « INVEST IN REUNION ». NEXA s'engage à utiliser ces éléments dans le cadre de ses missions de valorisation économique internationale de La Réunion.

Quelques exemples d'utilisations :

- mise en ligne des « fiches entreprises » ou d'autres supports de communication produits ;
- utilisation des photos transmises pour réalisation de supports de promotion économique ;
- transmission des informations contenues sur la fiche de valorisation réalisée dans le cadre de l'opération dans le cadre des missions de marketing territorial de NEXA.

Article 7

Tout membre des délégations INVEST IN REUNION donne son accord de principe quant à la communication à NEXA d'informations relatives au bilan de l'opération.

NEXA s'engage à n'utiliser les informations de nature commerciale et financière qu'à des fins d'évaluation du dispositif, ainsi qu'à les traiter de manière anonyme. Sur indication explicite de l'intéressé, NEXA s'engage à traiter également de manière anonyme les autres informations indiquées.

Article 8

Dans le cadre exclusif des opérations menées par NEXA, tout membre des délégations INVEST IN REUNION autorise NEXA à effectuer ou à faire effectuer par toute personne de son choix la reproduction, la duplication, la diffusion et la communication au public des photographies ou vidéos mettant en scène les délégations à usage interne ou externe à NEXA et pour tout support médiatique (publicitaire, promotionnel et d'information). Cette cession de droit d'utiliser l'image est consentie à titre gratuit.

Expédition de matériel de démonstration / de dégustation

Article 9

Les entreprises retenues pour former la délégation INVEST IN REUNION ont la possibilité de faire envoyer sur le salon du matériel de démonstration / dégustation. NEXA se réserve le choix du prestataire défini pour le transit et facturera l'entreprise sur la base de 50% du coût supporté. Sont concernés uniquement les exemplaires de démonstration ou de dégustation, non destinés à être vendus. Les entreprises qui décideront de faire appel à ce service s'engagent donc à ne pas commercialiser les produits expédiés sur place. La prise en charge à 50% du fret concerne à cet effet un transport aller-retour. En cas de non-respect de cette clause et de vente du matériel de démonstration sur place, 100% du coût du fret sera alors refacturé à l'entreprise.

Date, signature et cachet :





SUIVEZ-NOUS !



invest in
REUNION

Pour plus d'informations, contacter le service Marketing Territorial de NEXA, Anna DIALLO.
02 62 20 94 03
anna.diallo@nexa.re

